

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE - TSE

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Vu** le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

**Considérant** que l'Université Toulouse Capitole, en sa qualité de propriétaire, met à disposition de l'Ecole TSE, une partie du bâtiment sis 1, Esplanade de l'Université (31080 Toulouse) et que les conditions d'usage et d'occupation sont régies par une convention établie entre les deux parties,

**Considérant** que la conseillère de prévention sûreté de l'université Toulouse Capitole coordonne l'analyse des risques en matière de protection des personnes et de sécurité des biens et met en œuvre toutes les dispositions de défense tels que les plans de continuité d'activité, de mise en sécurité et qu'elle crée et anime le réseau des correspondants sûreté pour l'Université Toulouse Capitole, sous réserve des conditions spécifiques applicables aux établissements composantes,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Stéphanie RISSER, Responsable Evènementiel et Logistique et Référente Technique Achats & Marchés Publics, est désignée, pour l'année universitaire 2024/2025, en qualité de personne référente « correspondant sûreté » au sein et pour le site de l'Ecole TSE, afin d'assurer le lien entre le service sûreté défense de l'université et le site de l'Ecole TSE.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de ce présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Fait à Toulouse, le 29/08/2024

Le Directeur,

Christian GOLLIER

